

AU SOMMAIRE

5 actus · 1 chiffre

- 01 Dans le code d'iOS 27, Siri est prévu pour être remplacé par ChatGPT ou Claude
- 02 Anthropic a signé 517 milliards de dollars de contrats de calcul en onze mois
- 03 Microsoft écrit noir sur blanc que ses IA ne résisteront jamais à leur arrêt
- 04 Le chinois Z.AI lève 5 milliards de dollars auprès des marchés
- 05 L'industrie du disque va vérifier l'identité de ceux qui déposent des morceaux

LE CHIFFRE

3 sur 4 : part des employés, dans le monde, qui utilisent l'IA générative au travail.



01

Dans le code d'iOS 27, Siri est prévu pour être remplacé par ChatGPT ou Claude

Apple a publié iOS 27 avec un Siri refondu. Dans le code du système, des développeurs ont trouvé un mécanisme prévu pour que d'autres assistants prennent la place de celui d'Apple.

Apple a mis iOS 27 à disposition le 14 septembre, avec une version entièrement revue de Siri. Le même jour, un analyste de code a publié ce qu'il a trouvé dans les parties non documentées du système et de son équivalent Mac : un mécanisme de délégation de modèle (Siri confie la compréhension de la demande à une IA autre que celle d'Apple), qui permet à une application tierce de se présenter comme une extension de Siri. Claude et ChatGPT apparaissent dans les démonstrations, au même titre que l'assistant maison.

Le fonctionnement est simple à se représenter. Vous parlez à Siri comme d'habitude. Derrière, c'est le modèle que vous avez choisi qui comprend la demande, puis qui rend la main à Siri pour l'exécution : créer un rappel, envoyer un message, ouvrir une application. Dans une démonstration, Claude a produit un fichier CSV (tableau de données lisible par un tableur), ce que le Siri actuel ne sait pas faire seul. Apple n'a rien annoncé, n'a pas ouvert cette capacité aux développeurs extérieurs, et seul ChatGPT est activé dans la version livrée.

Cette architecture n'est pas un hasard de calendrier. Le règlement européen sur les marchés numériques oblige Apple à donner aux concurrents un accès réel aux fonctions de l'iPhone, et un assistant vocal fermé est exactement le genre de verrou visé. Si la fonction s'ouvre, le téléphone cesse d'être lié à un seul modèle : l'assistant devient un réglage, comme le navigateur ou la messagerie par défaut. Pour qui construit un produit ou un service sur un modèle donné, cela change la question à se poser : non plus quel assistant équipe le téléphone de mes clients, mais lequel ils auront choisi.



02

Anthropic a signé 517 milliards de dollars de contrats de calcul en onze mois

En onze mois, l'entreprise s'est engagée sur 517 milliards de dollars de puissance de calcul, soit près de trois fois ce qu'elle annonçait à ses investisseurs en décembre. Son dirigeant demande par ailleurs au secteur de ralentir.

Selon des informations publiées le 13 septembre, Anthropic a signé entre octobre 2025 et août 2026 pour 517 milliards de dollars d'engagements d'achat de puissance de calcul, correspondant à 14,8 gigawatts de capacité, à consommer sur les prochaines années. À titre de comparaison, l'entreprise présentait en décembre à ses investisseurs un plan de 180 milliards de dollars de location de serveurs jusqu'en 2029. Les contrats passés avec Amazon et Google couvrent à eux seuls 11 gigawatts sur dix ans, pour plus de 300 milliards de dollars.

Un gigawatt, c'est l'ordre de grandeur de la production d'un réacteur nucléaire. Ces engagements ne sont donc pas des commandes de matériel : ce sont des réservations d'électricité et de centres de données, prises des années à l'avance, et payables que les revenus suivent ou non. Nvidia discuterait par ailleurs d'un investissement pouvant aller jusqu'à 10 milliards de dollars au moment de l'entrée en Bourse attendue de l'entreprise, ce qui reviendrait pour le vendeur de puces à financer une partie de son propre client.

Le contraste mérite d'être relevé : le dirigeant d'Anthropic appelait le week-end précédent l'ensemble du secteur à ralentir la course aux capacités. Les deux positions ne sont pas forcément contradictoires, mais elles se lisent ensemble. Pour une entreprise qui construit sur ces outils, la conséquence pratique est ailleurs : des coûts fixes de cette ampleur finissent toujours par se retrouver dans les tarifs, dans les quotas d'usage ou dans les conditions des offres. Les prix d'accès aux modèles ne baisseront pas indéfiniment.



03

Microsoft écrit noir sur blanc que ses IA ne résisteront jamais à leur arrêt

L'éditeur publie un document de 37 pages qui interdit à ses propres modèles de se fixer des objectifs, d'élargir leur périmètre ou de s'opposer à une interruption humaine. Il le soumet à consultation publique pendant six semaines.

Microsoft a publié le 14 septembre un code de conduite pour ses propres modèles d'IA, annoncé la veille par son directeur général. Le document, long de 37 pages, pose des règles que les systèmes maison ne doivent jamais enfreindre : ne jamais résister à une interruption, à une correction ou à un arrêt décidés par un humain ; ne pas se fixer d'objectifs qu'on ne leur a pas donnés ; ne pas élargir d'eux-mêmes leur périmètre d'action ; ne pas dissimuler leur raisonnement aux personnes chargées de les contrôler.

S'y ajoutent des interdictions absolues, notamment aider à fabriquer des armes de destruction massive ou conduire des manipulations à grande échelle. Le texte est soumis à consultation publique pendant six semaines, ce qui signifie qu'il peut encore bouger. Il ne s'applique qu'aux modèles développés par Microsoft, pas à ceux de ses partenaires qu'il redistribue.

L'intérêt de ce document n'est pas moral, il est contractuel. Jusqu'ici, un éditeur promettait que son IA était « sûre » sans dire ce que cela recouvrait. Ici, des engagements sont écrits, datés et opposables, ce qui donne une base de comparaison entre fournisseurs. C'est une question qui devient concrète dès qu'on confie à un logiciel une action réelle, un envoi, un paiement, une suppression : qui garde la main, et qu'a écrit le fournisseur à ce sujet.



04

Le chinois Z.AI lève 5 milliards de dollars auprès des marchés

Zhipu, coté à Hong Kong sous le nom Z.AI, lève l'équivalent de 5 milliards de dollars en actions et en obligations pour financer sa prochaine génération de modèles. C'est sa deuxième levée depuis son introduction en Bourse cette année.

Le concepteur chinois de modèles Zhipu, connu sous le nom commercial Z.AI, a annoncé le 13 septembre une levée d'environ 39,27 milliards de dollars de Hong Kong, soit près de 5 milliards de dollars. L'opération combine l'émission de 22 millions d'actions nouvelles à 714 dollars de Hong Kong l'unité, avec une décote d'environ 10 % sur le dernier cours, et 3 milliards de dollars d'obligations convertibles (titres de dette qui peuvent se transformer en actions) sans intérêt, remboursables en 2027.

L'entreprise indique consacrer environ 60 % des fonds à la recherche sur la prochaine génération de ses modèles GLM et à la puissance de calcul associée, 15 % au développement commercial et à d'éventuels rachats, et 25 % à la trésorerie. C'est sa deuxième levée depuis son introduction en Bourse cette année : en juillet, elle avait placé des actions à 1 588 dollars de Hong Kong. Le prix a donc été divisé par deux en deux mois, ce que le communiqué ne commente pas.

Deux enseignements se dégagent. Le premier est que la fabrication de modèles reste une activité qui consomme du capital plus vite qu'elle n'en produit, y compris pour un acteur coté. Le second est que les modèles chinois, souvent proposés en accès libre et à des tarifs inférieurs, continuent d'être financés à ce rythme : la pression sur les prix de l'IA ne vient plus seulement de la Californie, et c'est une bonne nouvelle pour quiconque achète ces outils.



05

L'industrie du disque va vérifier l'identité de ceux qui déposent des morceaux

Dix-huit distributeurs de musique et les trois grandes maisons de disques s'engagent à contrôler qui met un titre en ligne et à qui appartiennent les droits. En cause : des écoutes fabriquées, souvent au profit de morceaux produits par IA.

La fédération internationale de l'industrie du disque a lancé le 14 septembre une initiative pour l'intégrité de l'écoute en ligne, signée par dix-huit distributeurs et par les trois grandes maisons de disques. Les signataires s'engagent sur cinq points : vérifier l'identité de ceux qui déposent des morceaux et la propriété des droits, contrôler les contenus mis en ligne, sanctionner les fraudeurs y compris récidivistes, partager leurs informations entre eux, et mesurer l'efficacité de ces contrôles dans la durée.

Ce que l'on cherche à arrêter s'appelle la fraude à l'écoute : on met en ligne des milliers de titres, souvent fabriqués en quelques secondes par une IA, puis on simule des écoutes pour toucher les redevances des plateformes. Des responsables du secteur estiment qu'environ une écoute sur dix est aujourd'hui frauduleuse. Chaque euro ainsi détourné est pris sur une enveloppe fixe, donc sur les revenus des artistes réels. Plusieurs distributeurs très utilisés par les indépendants n'ont pas signé.

Le point à retenir dépasse la musique. Quand produire un contenu ne coûte plus rien, les plateformes qui rémunèrent au volume deviennent mécaniquement attaquables, et la réponse du secteur passe par la vérification d'identité de celui qui publie. Le même raisonnement s'applique aux places de marché, aux catalogues d'applications, aux banques d'images ou aux sites d'avis : la valeur se déplace de ce qui est publié vers la preuve de qui l'a publié.

3 sur 4

des employés, dans le monde, utilisent l'IA générative au travail

Le chiffre porte sur les salariés, pas sur les entreprises. Trois employés sur quatre déclarent se servir, dans leur travail, d'outils qui produisent du texte ou des images à la demande, comme ChatGPT ou Gemini. Mesure 2026, à l'échelle mondiale.

Il faut lire ce chiffre pour ce qu'il est. Il ne dit pas que trois employés sur quatre sont formés, ni que leur employeur a choisi ces outils, ni qu'ils s'en servent tous les jours. Il dit qu'ils les utilisent. L'écart entre les deux est justement ce qui pose problème : dans la plupart des cas, l'usage a précédé la décision. Les personnes ont ouvert un navigateur, collé un document, obtenu un résultat, et recommencé.

Cela signifie qu'une organisation qui n'a rien décidé n'est pas une organisation sans IA : c'est une organisation qui ne sait pas ce qui sort de chez elle. Un devis, un contrat, un fichier clients, un compte rendu de réunion collés dans un service gratuit sortent du périmètre de l'entreprise sans laisser de trace. Le risque n'est pas théorique, il est documentaire.

La conséquence est donc simple à formuler. La question n'est plus de savoir s'il faut autoriser ces outils, puisqu'ils sont déjà là. Elle est de savoir lesquels, pour quelles tâches, avec quelles données, et qui relit avant qu'un texte parte chez un client. Écrire ces quatre lignes prend une heure. Ne pas les écrire revient à laisser trois personnes sur quatre décider seules.